



PRÉFET DE LA GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Basse-Terre, le 17 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Distribution d'eau – Point de situation

Le préfet mobilise ses services et les communes pour assurer la mise en place de points de distribution d'eau en citerne et en bouteilles, dans la continuité du week-end pascal où sur les seules communes de Saint-François et de Sainte-Anne, 33 000 litres d'eau en bouteille ont été distribués sur 3 demi-journées à près de 10 000 bénéficiaires.

L'enjeu est d'importance, tant pour l'eau potable que pour l'eau non alimentaire qui permet de se laver les mains, premier des gestes barrières pour lutter contre la propagation du coronavirus.

A Sainte-Anne :

Les points d'eau mis en place par le préfet durant le week-end pascal continuent à fonctionner du lundi au samedi de 8h à 12h. Il s'agit des écoles Saturnin Palmier (Deshauteurs), Emmanuel Vilus (Maudette), l'école Ffrench et l'école Douville.

L'accueil du public est assuré par des agents municipaux, et non plus la Croix-rouge qui avait été spécialement mobilisée par le préfet pour Pâques.

A Saint-François :

Le préfet a réquisitionné des agents municipaux pour assurer la continuité de la distribution d'eau dans les points mis en place durant le week-end de Pâques à l'école de Bragelogne, l'école Bois de Vipart, l'école de Dubédou et l'école J.Judith (au bourg).

Ces points sont ouverts aux usagers, du lundi au samedi de 8h à 12h.

A Petit-Bourg :

Les écoles de la Lézarde, de Daubin, de Fontarabie, de Montebello et Maurice Chovino sont ouvertes tous les jours de 7h30 à 12h30.

A Gosier

Les écoles Kléber Moinet, Germaine Lantin, Turenne Thénard et Georges Marcel sont ouvertes ce samedi 18 avril de 8h à 12h.

Numéro vert d'information coronavirus : 0800 130 000

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.gouv.fr



facebook.com/prefecture.guadeloupe



Twitter.com/prefet971



www.instagram.com/prefet971



PRÉFET DE LA GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

À La Désirade et à Capesterre-Belle-Eau :

Le préfet a réquisitionné des sites et les personnels municipaux pour assurer une ouverture régulière de points d'eau aux usagers qui en sont privés. Ces points sont en cours de consolidation.

Rappel :

- > Les usagers privés d'eau au robinet sont autorisés à se déplacer pour récupérer de l'eau, munis de leur attestation dérogatoire habituelle, sur les seuls sites correspondant à leur secteur de résidence tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.
- > Aucune distribution ne sera assurée aux usagers provenant de secteurs autres que ceux desservis par le site de distribution qui leur est destiné. Il est demandé à chacun de respecter les gestes barrières.
- > Il est demandé aux usagers de se munir de récipients adaptés à contenir de l'eau destinée à la boisson et qui n'ont jamais contenu de produits néfastes pour la santé. Il convient également d'éviter les bidons en plastique non alimentaire et de conserver l'eau au réfrigérateur pas plus de 72 h.
- > Les communes assurent également des distributions de bouteilles d'eau à domicile. Pour tout renseignement sur ces distributions il convient de joindre les contacts désignés par les municipalités qui figurent dans les tableaux joints à ce communiqué.
- > Toutes ces informations sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la préfecture : www.guadeloupe.pref.gouv.fr

Numéro vert d'information coronavirus : 0800 130 000

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.gouv.fr



facebook.com/prefecture.guadeloupe



Twitter.com/prefet971



www.instagram.com/prefet971